

10 étapes simples

pour réussir son programme de mise en conformité à la loi 25¹

ÉVALUER VOTRE ÉTAT DE PRÉPARATION en vue d'implanter votre programme de mise en conformité

Ce processus vous permettra de cibler les pratiques de votre entreprise qui requièrent une attention immédiate.

Par exemple, si une personne dont vous avez recueilli des renseignements personnels vous demande d'avoir accès à ses renseignements personnels, serez-vous en mesure de lui fournir cette liste exhaustive dans les délais et selon les formalités prévues par la Loi? Savez-vous exactement où ces renseignements sont conservés dans vos systèmes et dans quels documents ils ont été utilisés?

PRÉPARER UN PLAN D'ACTION

Vous devrez identifier les personnes de votre entreprise qui composeront vos différents comités de gouvernance en plus de préciser le rôle et les responsabilités de chaque intervenant.

Établissez des délais raisonnables. La mise en place d'un programme de gouvernance prend du temps et celui-ci doit être flexible et à l'épreuve du temps.

EFFECTUER UNE DÉCOUVERTE DES DONNÉES (« DATA DISCOVERY ») afin d'avoir une vue d'ensemble complète des renseignements personnels que vous traitez

À cette étape cruciale du projet, vous devez découvrir et identifier tous les renseignements personnels que votre entreprise a recueillis depuis sa création. Ce travail débute par une description de tous les systèmes d'information utilisés par votre entreprise et par l'établissement d'une liste de vos solutions technologiques et de vos sous-traitants.

Ce travail sera réalisé par votre responsable TI qui sera chargé d'identifier ces systèmes d'information en collaboration avec un avocat chargé de le conseiller sur le niveau de documentation requis.

¹Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, LQ 2021, c 25 (la « Loi 25 »)



CARTOGRAPHIER VOS ACTIVITÉS DE TRAITEMENT

Une fois que la découverte des renseignements personnels a été réalisée et que ceux-ci ont été assignés à une personne concernée, vous devez identifier et comprendre qu'elles sont les lois, autres que la Loi 25, qui s'appliquent à votre entreprise.

Pour être capable d'évaluer concrètement la portée de vos obligations légales et pour être en mesure de répondre aux exigences applicables, vous devez cartographier de façon précise chacune de vos activités de traitement.



RÉDIGER LES POLITIQUES, DIRECTIVES, PROCÉDURES ET REGISTRES nécessaires pour mettre en place une culture d'entreprise et un cadre de gouvernance adéquat

Ceci, afin de garantir le respect des obligations légales qui vous sont imposées en matière de respect de la vie privée et de protection des renseignements personnels.

Il est fortement recommandé de travailler avec une équipe de conseillers juridiques possédant les connaissances pratiques et actuelles en sécurité et en gestion de l'information. Une simple politique de confidentialité publiée sur votre site Web n'est pas suffisante pour vous rendre conforme aux obligations de la Loi 25.



DÉPLOYER LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES nécessaires pour donner effet aux politiques, directives, procédures et registres que vous avez mis en place

La tâche de maintenir à jour les registres requis en vertu des lois sur la vie privée applicables en sera d'autant plus simplifiée.

Pour y parvenir, vous devrez réfléchir à l'infrastructure qui sera nécessaire pour assurer la protection de vos systèmes d'information, la découverte de vos renseignements personnels, la classification de vos documents, la gestion des droits d'accès, la gestion des délais de conservation, la sauvegarde, le chiffrement de vos données, la communication sécurisée de ces données, etc.



COMMUNIQUER VOTRE PROGRAMME DE GOUVERNANCE à vos clients, vos sous-traitants et autres partenaires d'affaires

Votre site Web devra être mis à jour afin d'y mettre en place votre nouveau programme de gouvernance, votre politique de confidentialité révisée, votre bannière de gestion des témoins de connexion (« cookies »), si vous en faites usage, et vos formulaires permettant aux personnes concernées d'exercer leurs droits fondamentaux en vertu des lois sur la vie privée applicables.

N'oubliez pas de communiquer les coordonnées de votre nouveau responsable de la protection des renseignements personnels afin qu'une personne concernée puisse facilement communiquer avec celui-ci au besoin.



FORMER VOTRE PERSONNEL (en continu)

Il est crucial d'offrir à vos employés et autres membres du personnel ayant un accès à vos systèmes des formations sur les risques en matière de protection des renseignements personnels, leurs responsabilités et les nouveaux outils technologiques déployés au sein de votre entreprise.

Vos employés doivent comprendre le rôle qu'ils ont à jouer au sein de votre programme de gouvernance. Ils doivent comprendre l'importance de protéger les renseignements personnels que vous traitez dans le cadre de vos activités.

N'oubliez pas d'effectuer des rappels périodiques sur les bonnes pratiques à adopter et répétez les messages clés.



DOCUMENTER, DOCUMENTER ET DOCUMENTER

Il s'agit du mot d'ordre de votre programme de mise en conformité.

Pour être en mesure de prouver le respect de vos obligations, vous devez documenter chacune de vos activités de traitement des renseignements personnels et maintenir les registres appropriés à jour, incluant, vos registres des renseignements personnels, des activités de traitements, des consentements, des communications, des droits d'accès et des incidents de confidentialité.



RÉVISER, METTRE À JOUR ET DOCUMENTER DE MANIÈRE CONTINUE

La mise en place d'un programme de gouvernance est un projet sans fin. Vous devrez continuellement réviser et mettre à jour vos politiques en plus de vous assurer de demeurer en conformité avec les changements législatifs et vos contrats conclus avec des tiers.

Pour y arriver, assurez-vous de construire un programme flexible et à l'épreuve du temps.

Notre équipe peut vous aider à mettre en place un programme de gouvernance complet au sein de votre entreprise en plus de vous offrir des conseils sur mesure pour l'évaluation, le suivi et le respect de la conformité. Communiquez avec l'un de nos conseillers juridiques dès aujourd'hui AVANT que votre entreprise ne subisse un incident de confidentialité qui pourrait affecter sa réputation ou même mettre en jeu sa survie.



Le sens des valeurs.

groupetcj.ca

1 855 633.6326 (sans frais)